

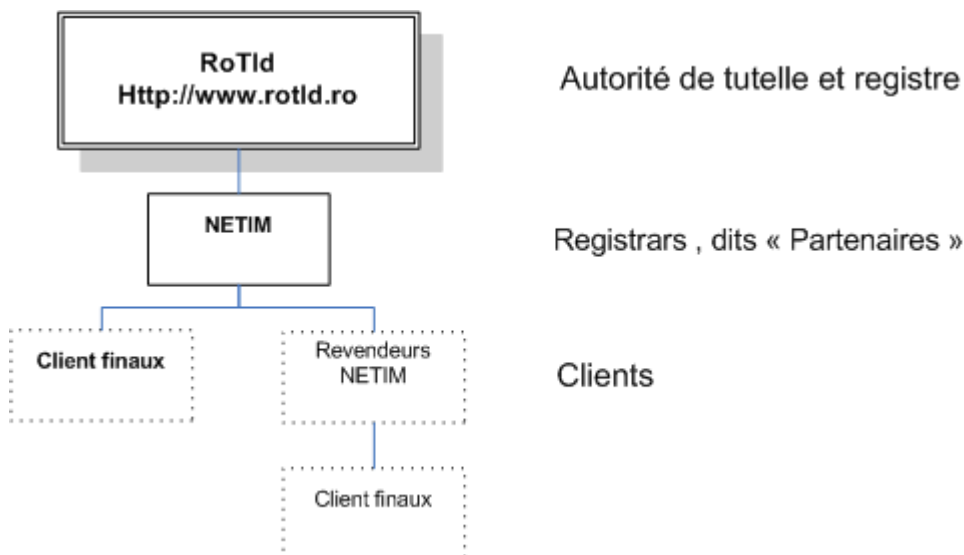
ANNEXE RO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .RO

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement et l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .RO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-RO

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

ARTICLE RO.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

RO.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension



RO.1.2 NETIM réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre RoTld en la qualité de partenaire accrédité.

ARTICLE RO.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

RO.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « premier arrivé, premier servi ».

RO.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension, définies par RoTld, consultables aux adresses suivantes:

Règles d'enregistrement:

<http://portal.rotld.ro/pages/en/2/>

Contrat d'enregistrement

<http://portal.rotld.ro/pages/en/1/>

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ces documents contractuels (ci-après, les « Règles RO ») qui le lient au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

RO.2.3 Selon les Règles RO, l'enregistrement d'un Nom de Domaine en .RO est réalisé à vie au profit du titulaire.

RO.2.4 Afin que NETIM réalise la gestion d'un Nom de Domaine pour le compte du Client auprès du Registre, l'adresse email du titulaire sera celle de NETIM sans moyen pour le Client de modifier cette information. Cependant le Client pourra se désengager de NETIM selon les modalités décrites à l'article RO.3.2

ARTICLE RO.3 : CONDITIONS PARTICULIERES

RO.3.1 Suite à l'article RO.2.3, le Client reconnaît que l'utilisation des services de NETIM dans le cadre de la gestion du Nom de Domaine est une prestation nécessitant une facturation. Une date d'expiration est donc affectée au nom de domaine par NETIM et peut être prolongée par une opération de renouvellement au tarif en vigueur. En cas de défaut de renouvellement, tous les services associés de NETIM ne seront plus disponibles.

RO.3.2 Le Client peut demander la libération du Nom de Domaine par NETIM afin de le gérer par lui même directement auprès du Registre. La demande doit être réalisée par le Client directement à NETIM en contactant le support.

En cas de libération, NETIM s'engage à réaliser les points suivants:

- modification de l'adresse email du titulaire pour celle du Client
- modification du contact technique pour le Client
- suppression des serveurs DNS de NETIM éventuellement affectés au Nom de domaine
- envoi du mot de passe permettant d'accéder à l'Interface d'administration sur le site du Registre.

Le Client reconnaît qu'une libération est considérée comme un transfert sortant. NETIM n'étant plus l'entité responsable de la gestion du Nom de Domaine.

RO.3.3 Le Client peut demander la suppression volontaire du Nom de Domaine à NETIM en suivant la procédure en vigueur. La demande doit être réalisée par le Client directement à NETIM en contactant le support.

RO.3.4 Selon les Règles RO, le transfert de registrar ou partenaire n'existe pas. Seules les modalités des articles RO.3.2 et RO.3.3 peuvent s'appliquer.

ARTICLE RO.4 : REGLES DE TRANSFERT DE PROPRIETE

RO.4.1 Le Client initie, par l'intermédiaire de NETIM, une demande de transfert de propriété pour un Nom de Domaine en .RO

RO.4.2 La réalisation effective du changement de titulaire n'est pas immédiate. Le client doit suivre la procédure décrite et, notamment, doit confirmer au Registre son autorisation selon un format spécifié sur le site web du Registre à l'adresse <http://portal.rotld.ro/pages/en/8/>

RO.4.3 Si le Client refuse ou s'il n'autorise pas le transfert de propriété selon les modalités édictées par le Registre, le transfert ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM

ARTICLE RO.5 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

RO.5.1 Les Règles RO sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .RO. Elles sont imposées par le Registre et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM. En acceptant les conditions du Registre, le Client accepte le principe de ces modifications.

FIN de l'ANNEXE RO